Dans la majorité des cas, la décision de mettre en place un régime d'assurance collective émane de la direction d'une entreprise. Si certains employeurs affirment qu'ils le font avec le noble objectif de veiller au bien-être de leurs travailleurs, il n'en reste pas moins qu'eux aussi, en tant qu'entrepreneurs, en retireront bon nombre d'avantages. Ceux-ci sont tels qu'il pourrait même être néfaste pour leur organisation de ne pas en profiter.
Conseiller en sécurité financière